

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1335

présenté par
M. Questel

ARTICLE 29 QUATER A

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« l'entrée en vigueur »

les mots :

« la publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.